

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 27 SEPTEMBRE 2021

Date de convocation : 20/09/2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-sept du mois de septembre et à **dix-sept heures**, le conseil municipal de la commune de La Faurie, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Mme le Maire,

PRESENTS : ACANFORA Christiane – CORNAND Jean-Louis – EYMERY Thomas - PISTONO Marie-Paule – PINET Florent — EYMERY Danielle – BEGOU Louis -VARRY Simon – MARTIN Marie (arrivée à 17H30)

ABSENT REPRESENTE : LESPAGNE Patricia (pouvoir à PISTONO Marie-Paule)

ABSENTS : PARA Jérôme

**Droit de Prémption Urbain – vente Concocts Vallentin à Gasson :**

Parcelle A1116 dans Le Village : la commune ne préempte pas.

**Droit de Prémption Urbain – vente Concocts Oddou à Chopitel :**

Parcelle A1112 dans le Village : la commune ne préempte pas

**Schéma Directeur Assainissement :**

Madame le Maire rappelle la publication d'appel d'offres sur le site AWS pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement de notre commune. Une seule entreprise a répondu. Le service assainissement du Département a analysé cette offre qui est tout à fait recevable. L'entreprise CHLEAUE de Sisteron propose de réaliser le schéma pour 21 710 € H.T.

Après avoir entendu Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de retenir l'entreprise CHLEAUE pour 21 710 € H.T.

VOTE : UNANIMITE

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU et DEPARTEMENT**

Mme le Maire expose le projet de réalisation du schéma directeur d'assainissement.

Une aide financière pour ce type d'étude peut être sollicitée auprès de l'agence de l'eau et du Département.

Considérant la nécessité de cette étude et les aides possibles

Le conseil autorise Mme le Maire à constituer et déposer les dossiers de demande de subventions.

**VALIDE** le plan de financement suivant :

AGENCE DE L'EAU	50 %	10 855 €
DEPARTEMENT	30 %	6 513 €
COMMUNE	20 %	4 342 €
TOTAL	100 %	21 710 €

VOTE : UNANIMITE

**Adhésion CAUE 05 :**

Madame le Maire propose aux membres du conseil d'adhérer au CAUE des Hautes-Alpes. La participation est de 100 € pour l'année 2021.

VOTE : UNANIMITE

**Actualisation des loyers du Camping :**

Le maire, expose à l'assemblée, la demande de SAS Taupe Chef : de globaliser les loyers du camping et du logement, afin d'intégrer le loyer du logement dans les frais du camping. Le loyer du camping pour l'année 2022 est fixé à 12 000 €. Madame le Maire propose que les loyers du camping soient répartis comme suit : 650 € pour les mois de janvier, février, mars, avril, octobre, novembre et décembre, et 1 490 € pour les mois de mai, juin, juillet, août et septembre. Un avenant pour fusionner le loyer du camping et du logement sera établi.

VOTE : UNANIMITE

**Loyer HLL :**

Le maire, propose à l'assemblée, de maintenir le prix de la location des parcelles communales de la zone HLL à 1 800 € pour l'année 2022. Jusqu'à lors les loyers étaient fractionnés en deux échéances, une en mai, l'autre en novembre. Madame le Maire propose de percevoir les échéances en janvier (1<sup>er</sup> semestre) et en juillet (2<sup>ème</sup> semestre) pour une meilleure cohérence comptable.

VOTE : UNANIMITE

**Demande de remboursement GEMAPI :**

Madame le Maire fait lecture du détail de la taxe foncière, concernant la taxe gémapi, et la possibilité de répercuter le montant de celle-ci sur les locataires.

Le conseil approuve le remboursement de la taxe gémapi par les locataires.

Camping pour 10 € et pour les 4 appartements au total 12.65 €

VOTE : UNANIMITE

**Site internet :** il apparait opportun de relancer le site internet. Vote à l'unanimité pour la formule complète qui est de 220 € TTC par an (espace d'un 1GO.)

**Courrier de Bruno PISTONO :**

M. Bruno PISTONO a demandé par écrit d'améliorer l'accès à sa propriété ainsi que l'écoulement des eaux pluviales. Après visite sur les lieux, Jérôme a effectué les travaux.

**Groupement forestier : projet photovoltaïque :**

Suite à l'incendie qui a détruit plusieurs hectares, une partie bénéficie de mesures compensatoires et sera reboisée par l'ONF, la partie restante pourrait faire l'objet d'un projet photovoltaïque.

**QUESTIONS DIVERSES**

GIPA : une prime est donnée aux agents dont les salaires évoluent lentement. Seule Cathy peut y prétendre.

Cathy est embauchée sur un cdi, adjoint technique, à raison de 5 heures hebdomadaires, pour accompagner les élèves au restaurant.

Elle est embauchée également sur un cdd, adjoint administratif, à la médiathèque et à la poste à raison de 11 heures hebdomadaires, il se termine en décembre, il est envisagé de regrouper les deux contrats.

Ecole : Le nombre d'élève a durement chuté à la rentrée des classes : 7 enfants au lieu de 11 prévu. Une réflexion sur les moyens à mettre en œuvre pour garder l'école est engagée : une étude à réaliser sur le coût de l'aménagement d'une salle pour maternelle, le coût d'une ATSEM.

Des contacts à prendre avec l'inspection académique, avec les parents sur la faisabilité du projet.

Sachant que l'an prochain sur les 7 enfants 2 partent au collège et 1 rentre au cp. Les effectifs du primaire continuent de s'amenuiser.

Les maternelles actuellement scolarisés à Veynes et à Aspres pourraient faire remonter le niveau à 11 ?

Courrier de M. FRIESSE qui demande au maire de retirer la DP accordée à M. THIERS pour divers travaux sur son bâtiment. Sans réponse dans le délai de deux mois, il saisira le TA.

CU de Mme PENTRELLA est refusé, Mme Pentrella peut redéposer un cu avec une implantation de son projet sur sa parcelle voisine.

Autorisation urbanisme à la CCBD : lors d'une demande d'urbanisme pour des gros travaux, la CCBD sera consultée pour prévoir l'emplacement des points de collecte.

Radiations des listes électorales : lors des élections du mois de juin, plusieurs courriers n'ont pas été distribués, une proposition de radiation est faite et sera validée par la commission élection

Point sur la situation des comptes de la commune :

Budget commune : fonctionnement dépense pour 166 822.08 €, fonctionnement recette pour 277 409.15 € pour un budget de 465 412 €

La prévision pour les timbres est dépassée (adressage), et la recette pour Valocime de 4 056 € n'était pas prévue au budget.

Investissement dépenses : 103 667.61 € et investissement recettes pour 106 718.96 €. Pour une provision de 295 978.59 €.

Des subventions sont en attente de versement (adressage, ordinateur de l'école).

Budget eau : fonctionnement dépense pour 69 235.20 €, fonctionnement recette pour 26 923.92 € pour un budget de 96 205.87 €

Les factures d'eau seront établies début octobre et ensuite intégrée dans le budget.

Investissement dépenses : 42 395.66 € et investissement recettes pour 59 160.69 €. Pour une provision de 198 493.76 €.

AUDIT du city stade : RESULTAT AUDIT sur environ 200 journaux distribués seulement 28 réponses nous sont parvenues

#### 1- **SERIEZ-VOUS SUSCEPTIBLE DE VOUS RENDRE A CE CITY STADE**

OUI : 12          NON : 14          NON COCHE : 2

#### 2- **A QUELLE FREQUENCE**

sans réponses : 14          UNE FOIS PAR SEMAINE : 9          PLUSIEURS FOIS PAR MOIS 3

UNE FOIS PAR MOIS : 1    UNE FOIS PAR TRIMESTRE : 1          UNE FOIS PAR AN :

#### 3- **UN CITY STADE EST-IL APPROPRIE A UNE COMMUNE RURALE**

OUI : 14          NON : 12          SANS REPONSE : 2

#### 4- **QUELS SONT SES INTERÊTS ?**

3 réponses : aucun

Pas de réponse : 5

Lieu de rencontre enfants / parents / grand-parent

Lieu jeunes

#### 5- **OU VOYEZ-VOUS L'IMPLANTATION DE CET EQUIPEMENT ?**

Camping : 3    Salle polyvalente : 5    Pas de réponse : 4    Nulle part : 1

Près de la nationale / Endroit sécurisé et adapté au sport pour tous / Champs à côté de l'école : 9

Au centre du village / Médiathèque / Du centre / Centre du village

Autorisation d'exploiter un système de chloration : la préfecture autorise l'exploitation du système de désinfection pour l'eau destinée à la consommation humaine par chloration pour le réseau de distribution d'eau potable de Seille (arrêté préfectoral n°05-202108-18-00006 du 18 août 2021).

Convention éclairage public : une convention entre la mairie et Electricité générale est conclue pour le suivi de l'éclairage public. Il est prévu 6 passages par an pour 110 € H.T. le passage, une heure avec un technicien avec camion nacelle coûtent en plus de 78 € H.T.

PLU, une réunion avec la DDT est prévue le 12 octobre

Entretien du camion : l'entretien du camion coûte cher pour 2021 : 460.35 €, pour 2020 279.16 €, pour 2019 601.94€, il est proposé d'étudier la possibilité de remplacer le camion par un tracteur

Lettres aux agriculteurs : un courrier a été adressé aux agriculteurs en vue d'une mise à jour des superficies communales utilisées par chacun d'eux. A réception des réponses, une commission se réunira pour étudier le type de contrat, les tarifs.

Séance levée à 19 heures